

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE EVIN-MALHAISON (62141)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation environnementale
d'exploiter un projet de construction d'une plate-forme
logistique et de bureaux, sur la commune de
EVIN-MALHAISON (62141) ainsi que le
permis de construire y afférent

OBJET DE L'ENQUÊTE :

demande d'autorisation univale tentale d'exploiter une plateforme logistique et de bureaux ainsi que le permis de construire y afférant à E.N.V - MALMAISON

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2018/127 en date du 11/10/18 de Monsieur le Maire de : de M. le Prefet - des Pas de Calais

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : Didier CHAPPE Profession : Professeur honoraire

Durée de l'enquête : 32 jours Date d'ouverture : du 02/10/18 au 21/11/18 Les du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 19 (dix neuf) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : la Mairie d'ENV - Malmaison

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie d'Env. Malmaison aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public : lundi 22/10/18 de 9h à 12h Le mardi 30/10/18 de 14h à 17h " mercredi 07/11/18 de 9h à 12h " jeudi 15/11/18 de 14h à 17h vendredi 21/11/18 de 14h30 à 17h30

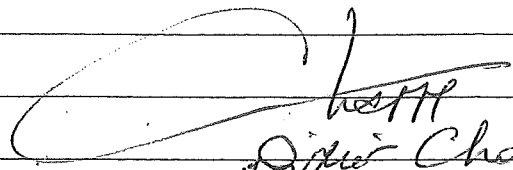
P

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 22/10/18 de 9 heures 00 à 12 heures 00

OBSERVATIONS DE M. Visites : 2

Observations : 1

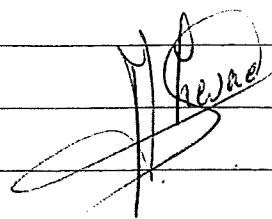

André Chappé

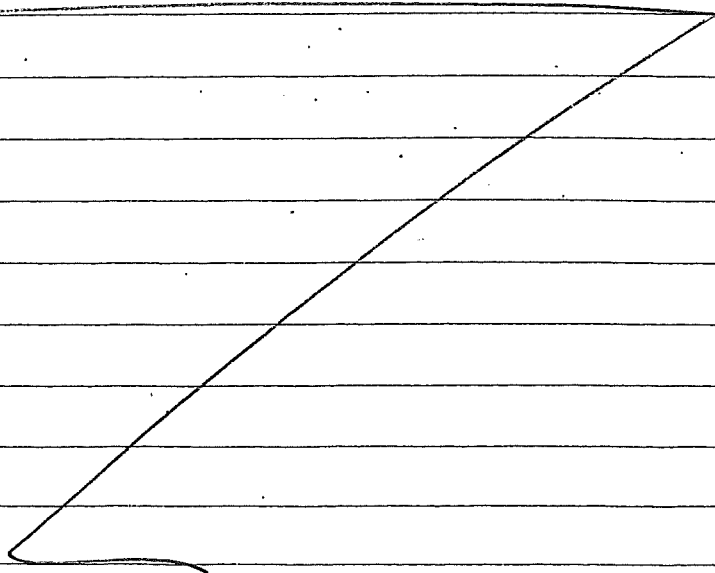
M. Dugardin J. Louis d'Évin-
Malmaison est venu se renseigner sur
le projet et consulter les plans.

LIEVAL Albert 248^{ter} rue BASLY EVIN-MALMAISON

Après consultation auprès de Monsieur le commissaire
enquêteur et les très bonnes informations qu'il m'a
expliquées notamment concernant la circulation (véhicules
légers et camions) en augmentation d'environ 4 à 5%.

à l'année j'estime que je suis très favorable à ce projet


Albert Lieval



2^e permanence Mardi 30 octobre 14h-17h

Visite 2
Observation 1

~~Signature~~

J'ai reçu Mme KACZMAREK Nicole,
domiciliée à AVIN-PALMAISON, qui est
venue s'exprimer sur le projet.

~~Signature~~

J'ai reçu M. Lorthois Michel d'Estre Court
qui est venu s'exprimer sur le projet.
M. Lorthois est favorable au projet qui va
concerner pas de terre agricole.

~~Signature~~

~~Signature~~

~~Signature~~

C⁴

3^{ème} permanence

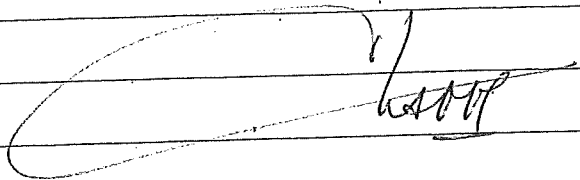
Mardi 9 novembre

Ouverture 9h

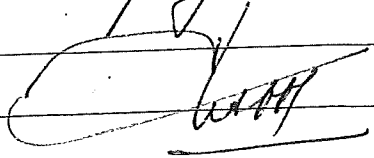
Fermeture 12h

Vistes : 2

Observations : 2



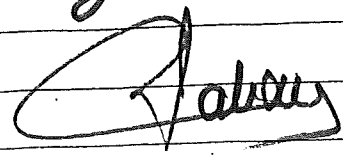
Reçu de Madame le Maire au Courrier
à elle adressé provenant de M. le Sous-Préfet
de Lons, concernant essentiellement le tracé
routes incident par le projet.
Courrier date de 5 novembre



le 09.11.18

M^r D'Abou Abdou Aziz, je réside à Evin-Msu
depuis 53 ans je me intéresse à tous ce qui
est politique, investissement dans une commune
Je me oppose à aucune création d'entrepot
de commerce que l'on rejette l'environnement
les emplois des sinistres des collectivités locales.
mais à la seule condition que les projets
des particuliers puisse ce faire dans les
meilleures conditions.

Je parle de mon projet de créer un
9000 place pour Salengro (ancienne poste)





PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS



SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
☎ 03.21.13.47.33
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le - 5 NOV. 2018

Le sous-préfet

à

Madame le Maire d'Evin-Malmaison

Copie : Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération d'Hénin-Carvin

Objet : Projet de création d'une base logistique à Evin-Malmaison

Vous avez appelé mon attention sur l'avis délibéré du 18 juillet 2018 émis par la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France (MRAe) sur le projet de construction d'un bâtiment logistique par la société Baytree Logistic sur la commune d'Evin-Malmaison.

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses apportées par le pétitionnaire à l'avis de la MRAe.

Concernant la desserte du site par des modes de transport alternatifs à la voiture, j'ai noté que vous envisagez la création d'un nouvel arrêt de bus à proximité du site. Cette disposition, qui ne peut être portée par la société BAYTREE, viendra accompagner le développement de la zone ainsi que les emplois créés.

Concernant l'augmentation du trafic routier, les usagers seront encouragés à la pratique du covoiturage, par la mise en place d'une plateforme d'échange par exemple, ou par l'aménagement de places de stationnement réservées à proximité des accès bureaux. Un espace de stationnement vélos sera également aménagé ainsi que l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Par ailleurs, j'avais demandé au Conseil départemental du Pas-de-Calais d'envisager une étude de trafic plus globale sur ce secteur, je note qu'il a formulé un avis favorable en confirmant qu'une étude de circulation élargie au périmètre de l'échangeur autoroutier a été réalisée par le pétitionnaire. Après analyse, celle-ci ne révèle pas de saturation. L'aménageur a pris en compte ses remarques en éloignant l'entrée de son site afin de ne pas provoquer de remontée de file dans le giratoire de la rue Lamendin.

Concernant l'utilisation de la voie d'eau, dans le cadre des réunions pour l'instruction de ce dossier, j'avais évoqué cette question. VNF nous avait fait savoir qu'elle n'envisage pas, pour ce qui la concerne, à court terme, de créer un quai du côté de cette berge, le quai existant est situé à 1 km sur la rive opposée, sur le site de SUEZ R&V (ex usine Métaleurop).

Toutefois, j'ai indiqué que cette solution par la voie d'eau devrait certainement être recherchée. Je note avec satisfaction que le porteur de projet a confirmé son ambition de créer un quai commun avec deux entreprises voisines. Cet aménagement sera étudié en détail lorsque sa mise en œuvre sera plus concrète. De plus, les services de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ont indiqué, lors de la réunion que j'ai présidée le 15 février 2018, qu'ils avaient eu un contact avec une entreprise belge pour le transport de palettes et qu'une étude de faisabilité devait être réalisée. Je vous remercie de me tenir informé de l'évolution de ce projet.

Tels sont les éléments que je souhaitais souligner. Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le sous-préfet,



Jean-François RAFFY

À l'appui de son observation, M. DAHOU
remet 3 documents : l'extrait cadastral
(pièce n° 1) / Courrier au sous préf de Lens
en date du 11/09/17 (pièce n° 2) et
la réponse du sous préf en date du
19/10/17 (pièces n° 3)

Ces 3 pièces sont annexées ce jour
au registre d'expertise

LE 09/11/18 MR ABDOUL MOJRAD

56 RUE MIRABEAU EVIN MALMAISON

Étant dit domaine du transport je crains les
nuissances sonore le jour comme la nuit (KLAXON, MISE
A QUAI, PASSAGE DES TRANSPALETTES SUR QUAI METALLIQUE
SIGNAL GONDRE DES SEMIS REMORQUE EN MARCHE ARRIERE
ETC ----)

Je souhaite la création d'une butte de terre d'une
suffisamment haute pour limiter voire atténuer les nuisances
sonore pour tout les riverains de la rue mirabeau, qui
sont sous les vents dominant ----

F. A de la 3^e semaine



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*feuille n° 2
Annexé ce jour
au dossier d'expertise
de PIG/18*

SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
☎ 03.21.13.47.33
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le 19 OCT. 2017

Monsieur,

Par lettre du 11 septembre 2017, vous appelez de nouveau mon attention sur la faisabilité du projet de micro-crèche dans la zone 1000 du projet d'intérêt général (PIG) de protection de la zone située autour de l'ancienne usine Métaleurop à Evin-Malmaison.

Le règlement de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 définissant le nouveau PIG précise qu'il est interdit de créer de nouveaux établissements recevant des populations sensibles même s'il ne s'agit pas de nouvelle construction.

Au regard de ces dispositions, je vous confirme l'**avis défavorable** que j'avais émis par e-mail le 1^{er} août 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-préfet de Lens par intérim,
Le secrétaire général,

Jean-François ROUSSEL

Monsieur Abdelhaziz DAHOU
6 place Roger Salengro
62141 Evin-Malmaison

Mr DAHOU Abdelhaziz
06, place Roger Salengro
62-141 Evin-Malmaison
Tel: 06.26.44.09.65

le 11-09-2017

9/11/18 *pièce n°9 annexée - le
au registre d'opposition*

A Mme la Sous-Préfète de Lens
25 rue du 11 Novembre
62-300 Lens

Objet: Lettre recommandée avec A R

Madamme la Sous-Préfète,

Je reviens vers vous afin de vérifier la faisabilité du projet de micro-crèche à Evin-Malmaison. En effet, dans votre e-mail du 01.08.2017 vous parliez de nouvelle construction, et de parcelle. Or, il ne s'agit ni de nouvelle construction, ni de parcelle, il est question d'un bâtiment déjà existant, qui recevait du public dans le passé (anciennement un bureau de poste). Ce bâtiment comme vous pouvez le voir sur les photos, se situe à moins de dix mètres en face d'une école primaire, où mon enfant y est scolarisé. De plus, de l'autre côté, une salle de réception, dont la cour (pelouse) est mitoyenne à la mienne, reçoit régulièrement du public de tout âges, pour des séminaires, des anniversaires, des mariages etc... Sans oublier qu'à 50 mètres du projet, une ferme vend ses produits locaux. Tous ces bâtiments qui reçoivent du public, ces acteurs de la société qui participent où pas au développement de notre commune, vivent en zone 1 ou 2 du PIG Metaleurop de Courcelles-Les-Lens.

Le bâtiment concerné par le projet de micro-crèche dont je suis le propriétaire, est implanté au milieu de deux autres bâtiments qui reçoivent des personnes sensibles et autres, sans oublier la nouvelle construction d'une crèche (la maison dans les arbres) à Courcelles-Les-Lens en pleine zone 2 du PIG inaugurée en mars 2017, d'une halte garderie à Dourges en 2016, de deux micro-crèches (les petites frimousses, et les mandarines) à Leforest, une halte garderie juste derrière la poste de Noyelles-Godault.

Je reste persuadé, Mme La Sous-Préfète que les nouveaux éléments que je viens de vous apporter, avec l'appui des représentants de ma commune qui vous ont écrit le 20.06.2017 vous demandant de voir favorablement la demande Mme Kedziora.

La C.A.F D'Arras, ainsi que la responsable de la P.M.I qui ont visités le bâtiment, ont émis un avis favorable.

Espérant, vous avoir apporté de nouveaux éléments concernant le projet, mon conseil et moi restont bien entendu, à votre entière disposition.

Très respectueusement, MR DAHOU

Copie adressée à : Mairie d'Evin-Malmaison
Service juridique AXA Juridica Paris
DREAL Béthune

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
EVIN-MALMAISON

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/05/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

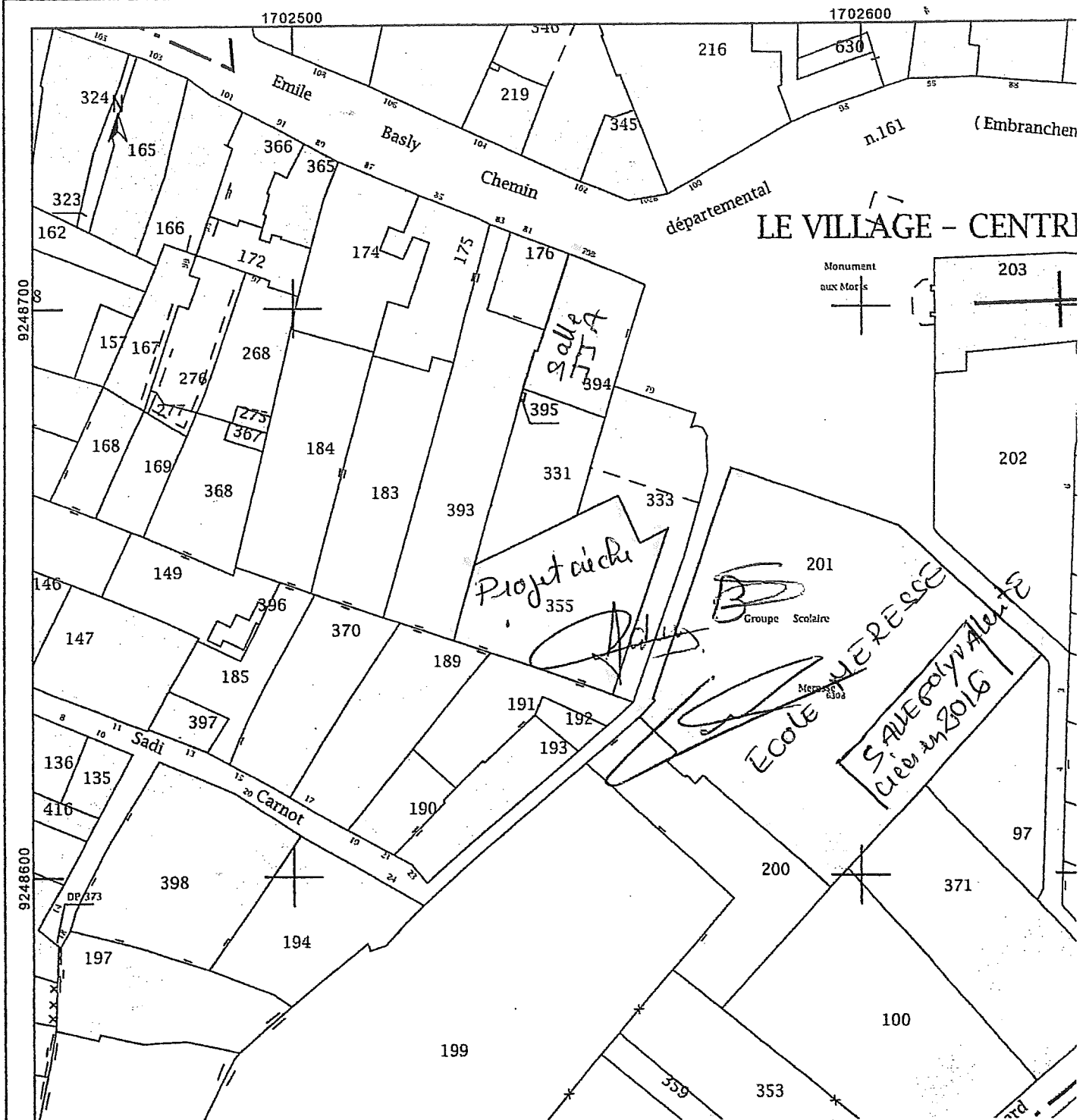
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visuel sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer
62407
62407 BETHUNE CEDEX
tél. 03 21 63 10 10 - fax 03 21 63 10 74
dgfc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*plan n° 1 annexé
à jour au registre
d'empêchement
le 9/11/18*



À l'attention de Monsieur le Préfet
Monsieur le Président du Département
Monsieur le Président de Région.

Suite à l'enquête publique de la vente
de la "fiche Renaud" à Evry-Chalmaison
je vous invite sur le pont de Bourcelles (des vers
vers Evry-Chalmaison pour vous rendre compte
de la dangerosité de celui-ci - l'effet et
camions ne peuvent s'y croiser (pas assez large)
passage si étroit qu'il faut
faire attention aux rétroviseurs des camions)
absence de piste cyclable - ne pas oublier
également que l'entreprise de stockage de
gravats et déchets inertes débouche déjà sur ce
pont avec une entreprise Ambre qui reçoit
les terres polluées de notre territoire, vous
pouvez imaginer déjà le trafic existant,
sans compter le passage des voitures de la
Seine pour prendre l'A1, l'A11 et l'A13
qui sont saturés le matin à 7h déjà.
Alors nous posons une question, qu'en sera
t-il avec l'entreprise de logistique de 144
quais (dont 3 camions par quai), sans
compter les voitures du personnel ?
Notre ville a déjà payé en termes de budget et
et assez souffert de la pollution chimique
vous y rajoutez une pollution supplémentaire
avec métaux lourds des camions, alors que
l'on demande un effort pour la transition
écologique - alors allons subir en plus
la THT également, STB matérialisée et
Ambre se charge également d'enfouir

CP

des gravats et terres pollués chez nous.
Notre seul endroit pollué certes, mais qui
reprend ses droits reste la "fiche Penard"
avec sa zone humide, la végétation
nouvelle qui mute certes, des oiseaux qui
y nichent, et tous les insectes dont nous
avons besoin pour la biodiversité.
vous comprendrez bien qu'à l'heure de
l'écologie, nous avons droit Ervinois à
notre poumon vert, même si nous comprenons
qu'il y a création d'emplois, mais qui
en aucun cas, ne seront tous réservés qu'au
Ervinois -

Nous voulons également attirer votre attention
aux riverains qui résident à 300 m du
site, qui subissent de plein fait une
pollution sonore 24/24 heures et 6 jours,
avec également une pollution aux métaux
lourds dus aux particules des gaz des
camions, avec des vents dominants vers les
habitations -

M^{me} KARAMOcki Suzette
M^{me} ULTRÉ J. Chœnie
Conseillers municipale.

sp
de
ee
n

En tant qu'évois la réalisation d'une
 plate forme logistique sur EVID MALMAISON est
 inenvisageable L'infrastructure n'y est pas de pont
 qui même sur courcelles les bus est déjà très
 dangereux "croisement entre 2 véhicules déjà
 difficile" La plate forme logistique sur Bourges
 38000m² celle de EVID 77000m²? Enfin
 Bref si ça se réalise j'espère que les
 riverains rue mirabeau en face de la déchetterie
 vont bénéficier d'un mur Anti Bruit
 Rond point à UOP plusieurs de long nous ~ 300m
 M^{rs} KARAVOUK Samiel 48 rue Victor mirabeau.

9

Monsieur le Préfet

J aimerais faire observer la difficulté de circuler sur le pont au dessus du canal. 2 Véhicules ne peuvent s'y croiser. de plus ce pont est, il est suffisamment solide pour supporter le surcroît de circulation. Il est déjà très sollicité depuis l'ouverture de La Société Ambre

L'accroissement de la circulation de jour et de nuit va générer une nuisance sonore importante pour les habitants. Certains vivent seulement à 65 m de l'entrepôt. Les régimes de maintenance émettent un bruit strident lors des manœuvres amarrage, encore une gêne sonore insupportable.

Qu'en est-il de la circulation rue Lamendin? cette voie sera-t-elle empruntée par les camionnes? actuellement nos enfants pour se rendre à l'école sont obligés souvent de cheminer sur La Route, en effet les trottoirs y sont très étroits et les véhicules qui stationnent gêne le passage. Quelles seraient les solutions apportées pour sécuriser cette Rue?

les habitants d'Évim ont déjà

Payez un Lourd Tribut à La
Pollution, Faut-il continuer à
degrader leur lieu de vie ?

Pire Pollution Ligne à Très Haute
tension, déchets en tout genre, nuisances
sonores... etc

Sincèrement Monsieur le Préfet Seriez-vous
Prêt à emménager à Elin Halmalson ?

Mme KACZMAREK Nicole Evinoise.

Permanence du Jeudi 15 novembre

Ouverture 14h

Permanence 17h

Vités: 3

Obs: 3

et 3 observations ont été déposées entre la
3^e et la 4^e permanence.

- ① Mme Karamocki et M. Ultri
- ② M. Karamocki
- ③ Mme Kaczmarek

J'ai reçu M. Adolphi qui a pris
Rendez-vous pour le 21 novembre.

J'ai reçu M. Krotkowski Florian, qui
a déposé deux documents :

- 1) au nom de Hubert Lurionne peut, identique
à celui qui a été déposé sur le site de

la prefecture

(1) sur point de vue personnel sur le projet.
Ces documents ont annexes au projet déposés
sous les n° 4 et 5.

Mr SMIECHOWSKI Andrei Habitant Evrard

- Notre ville étant considérée depuis de nombreuses années
polluée, les nombreux camions roulant au diesel ne
vont pas améliorer les choses, sans compter les dégâts
sur la chaussée. Pour les causes, je suis contre le
projet

Fin de la 4^e permanence



Association Leforest Environnement
11 rue Carnot
Leforest 62 790

*Annexé au registre de la commune
sous le n° 4*

Leforest le

Création d'une plateforme logistique et de bureaux dans la zone dite « friche Renard » à Evin-Malmaison

Enquête publique du 22/10/2018 au 23/11/2018

Il s'agit d'un entrepôt destiné à la réception et à la réexpédition de matériaux divers à leurs destinataires.

La friche Renard a été choisie en raison de sa proximité à un accès direct à l'autoroute A26 et à la proximité du canal de la Deule.

Par quelle raison, ce projet s'implante-t-il à Evin-Malmaison, alors que la plateforme delta 3 est déjà destinée à ce type d'utilisation ?

Les espaces verts faisant particulièrement défaut dans notre région, pourquoi rajouter une nouvelle implantation réduisant encore plus ces espaces naturels ?

La justification fondamentale serait la création de 300 emplois à proximité d'Evin-Malmaison, ce chiffre ne serait-il pas surévalué et dans quelle mesure ces emplois reviendraient-ils aux Evinois ?

Ce projet a été soumis à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France.

L'avis de cette mission est très critique : il s'agit d'une zone humide abritant des espèces protégées. La compatibilité du projet avec Natura 2000 n'est pas établie et l'étude d'impact incomplète n'est pas persuasive à ce sujet. Il n'est pas question d'une installation secondaire, puisque cette utilisation serait classée SEVESO seuil bas.

Il est prévu le stockage de matériaux combustibles, bois, papier, plastiques et de marchandises manufacturées, comportant des produits dangereux. Le problème d'incendie peut-être très alarmant dans ces conditions, d'autant plus que la capacité des bassins de stockage prévus se révèle insuffisant pour une telle éventualité.

Située en zone Z1 du PIG Métaleurop révisé, ce dernier autorise la construction d'établissement industriel ne comportant pas de production, la transformation ou le stockage de denrées alimentaires.

L'établissement industriel répond aux prescriptions du PIG Métaleurop révisé sous certaines conditions relatives au traitement des sols concernés par le projet. :

- Le confinement des sols doit s'effectuer, soit par un décapage suivi d'un apport de terres non polluées sur 50 cm, soit par une couverture suffisante artificielle telle que dalles ou enrobés.

La construction prévue à même le sol répond à cette condition. C'est également le cas de l'utilisation des déblais sous les voiries.

- Les terres décapées de la parcelle peuvent être utilisées pour le remblaiement, moyennant le recouvrement par une couverture verte perenne d'épaisseur au moins égale à 20 cm. C'est le cas des débordements prévues sur la zone naturelle répertoriée au PLU de la ville d'Evin Malmaison (recouvrement 30 cm).

Ces débordements en zone naturelle sont nécessaires pour la construction des bassins de rétention des eaux pluviales sur des espaces boisés. Ces changements d'affectation ne nécessiteraient-ils pas une modification du P.L.U d'Evin Malmaison ?

Les 7.7 hectares imperméabilisés contribuant à un appauvrissement de la biodiversité, très critiquable en cette période de crise climatique.

Une mini station d'épuration est prévue pour les eaux usées qui après épuration séjournent dans les bassins de rétention avant rejet au canal de la Deule. La réception des eaux pluviales nécessite la création de bassins tampons débordant dans la zone boisée.

À ces risques s'ajoutent l'augmentation de la circulation routière et la pollution acoustique. Ces nuisances ne sont pas négligeables : la société BAYTREE prévoit une circulation supplémentaire de 156 PL et 475 VL par jour. Les voiries déjà dégradées supporteront-elles un tel supplément ? Le pont sur la Deule, lui-même vétuste constitue un point d'étranglement.

La société BAYFREE se justifie par un manque de place nécessitant l'implantation des bassins de rétention dans la zone boisée, mais elle se glorifie de conserver les 2 tiers des boisements existants !

Ce manque de place n'est-il pas un argument justificatif en lui-même du mauvais choix des lieux ?

L'utilisation du quai de chargement de la Deule n'est pas sans problèmes puisqu'elle nécessite des arrangements avec les entreprises voisines.

Les compensations proposées par la société BAYFREE paraissent très symboliques :

- Création d'une mare pour amphibiens
- Favorisation du covoiturage et création d'un parking « vélo » pour le personnel
- Recharges pour les véhicules électriques
- Projet photovoltaïque

L'argumentation BAYFREE paraît discutable tant par le choix du lieu trop exigü, que par les débordements sur la zone naturelle d'Evin Malmaison, par le risque d'incendie ainsi que par les insuffisances routières. Nous émettons un avis défavorable au projet des établissements BAYTREE.

Le Président

le vice-président

le vice-président

M Pierard

S. Van Nuffel

F. Krolkowski

Annexé au registre le 14/17/18.
Folio n° 5
Enquête publique environnementale unique

Monsieur Krolkowski Florian
141 rue Jean Jaurès Evin Malmaison

Objet :

Enquête publique environnementale unique, demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et de bureau, lieu dit 'friche Renard'

Evin-Malmaison est une ville industriellement sinistrée, est-il nécessaire de sacrifier de nouveau le cadre de vie des Evinois et quand bien même ce projet représente une manne budgétaire aux yeux de la municipalité, celui-ci n'est-il pas un pacte de famine ou un pacte avec l'enfer ?...

En raison d'un sombre passé manufacturier l'environnement d'Evin Malmaison souffre trop de son image dégradante, les mots ne sont pas assez forts pour signifier à quel point la nature est maltraitée ici, pour ne pas dire qu'elle n'existe plus, ou, qu'elle est pratiquement absente du cadre de vie de ses habitants.

Que l'on se souvienne!!! Durant plus d'un siècle une usine, finalement **Métaleurop**, a détérioré la qualité de l'environnement à Evin Malmaison et dans ses environs, sous couvert d'une immunité consentie par une politique prévaricatrice, et des menées déridées sur l'emploi. On jeta maints cris d'alarme, on fit la sourde oreille et plus encore, on déniait l'empoisonnement. Il y eut des batailles, on entra en lutte contre le pot de fer, ce fut et c'est encore le combat de quelques paladins oblatifs face à l'usurpation industrielle. On ne voulait pas savoir, la population ignorante s'intoxiquait, indifférents, les autorités, les élus de tout bord, laissaient les industries, leurs dirigeants, quelques syndicats s'arroger des intérêts particuliers et négliger l'intérêt général... Souvenez-vous...

Que les Evinois écarquillent les yeux ! Qu'ils observent leurs entours ! Le constat est consternant ! Outre les terres polluées qui ont entraîné un projet d'intérêt général (PIG), lourd de conséquences, imposant aux Evinois des contraintes qui préjudicieraient leur cadre de vie, Evin Malmaison semble être un pandémonium du tri et du traitement des détritiques, sans compter le spectre de la

ligne à très haute tension de 400 000 volts (THT) qui survolera le territoire à peu de distance des lotissements récents, suspendue à des pylônes de 70 mètres...

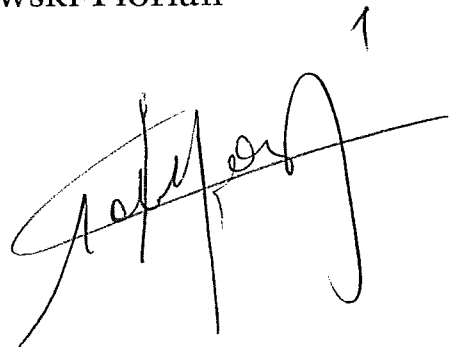
On avait espéré une réhabilitation « verte » des lieux maudits, mais, l'histoire se répète, un scénario similaire semble se dérouler. Il n'y a pas eu rémission, la malédiction se poursuit, une sorte de pandémie que l'on ne peut enrayer...

Outre les dispositions techniques du PIG révisé qui autorisent l'établissement de ce projet, il est d'une évidence irréfragable que ce dernier sera la source de nuisances considérables. Nuisance visuelle, nuisance sonore, le cadre de vie des évinois sera gangrené par un flux de circulation extrême dû à un goulet d'étranglement sur la voie de circulation (au niveau du pont) d'où un risque d'infester et surcharger les réseaux secondaires pour accéder à l'autoroute, ce qui est contraire à la politique du gouvernement en termes de pollution et en termes de tempérance énergétique. A moins que d'autres travaux d'équipement pallieront ce défaut de servitude...

Ces derniers temps, des travaux de grande envergure ont encore amputé une grande partie des rares espaces naturels qui ont subsisté jusqu'à présent, le projet de la friche Renard sera un nouveau sacrifice que l'on veut faire au Dieu du profit médaignant toute philanthropie. L'environnement d'Evin Malmaison déjà lourdement stigmatisé est en instance d'autres desseins qui corrompent davantage encore la condition de vie des Evinois. C'est assez ! Combien de fois a-t-on émis cet apophtegme, appliquons-le aujourd'hui...

Il est évident que les élus responsables de la commune doivent désormais avoir un autre regard, encore plus écologique (qui semble être l'une de leur plus grande vacuité), au moins pour être en phase avec la grande urgence climatique et environnementale de la planète...

Krolikowski Florian

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Krolikowski Florian', with a small number '1' written above the end of the signature.

Cinquième permanence le Mercredi 21/10

Ouverture 9h25

fermeture 17h30

Présents 6

Observations 5

Chap

J'ai reçu M. STASZEWSKI Bernard,
maître honoraire d'ÉVIN-DALMAISOT,
qui souhaite faire part des observations
suivantes :

- le rapport de la NRAe : les remarques
doivent être prises en compte.

- le rapport de la MDA07 : un nombre
croissant de véhicules, en particulier
sur le pont de la Dées, étroit et qui
s'il venait à céder sous la surcharge
(ex en Italie) rapport inquiet car on
est à l'état de nombreux ponts français : on
fait peur les 19000 véhicules qui
d'empruntent chaque jour pour aller de
la départementale à l'A21.

M. Staszewski s'entretient avec moi après
séance

Chap

Blaud Fabrice 54 Rue MIRABEAU Evry MARMANSON

J'voudrais savoir ce qui sera fait pour éviter les nuisances, tel que le bruit, et la circulation?

La circulation est déjà importante dans ce secteur, le pont entre Courcelles les leus, qui prend de l'âge ne supporterait il le flot de camion. il faudrait construire un mur anti-bruit le long de l'entrepôt pour les riverains de la rue Mirabeau.

Y aurait il une baisse d'impôts pour les riverains?

[Signature]

Vous avez été reçu ce jour par le commissaire enquêteur qui nous a présenté le projet. Plusieurs Remarques sont demandées

- ① EST-ce que le sol constitué de remblais ne risque pas de s'affaisser après détérioration de "objets" enfouis
- ② Au Niveau de la circulation s'il est possible de garantir que la circulation se fera uniquement avec la route donc éviter les désaccidents par rapport à la circulation urbaine.
- ③ Au Niveau Acoustique qu'est il prévu pour éviter un voisinage les nuisances sonores.
- ④ le Nombre de véhicules particulièrement les camions ne vont-ils pas occasionner un problème au niveau du pont de Courcelles (quid du pont de Giers)

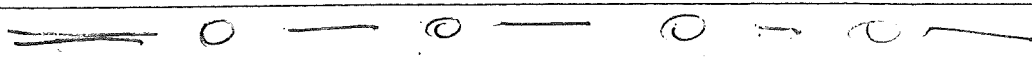
⑤ Est-ce que les recommandations de la Mission régionale de l'habitat environnemental sont appliqués à la lettre.

⑥ Devoir d'alerte de l'autorité municipale qu'est-il ?

⑦ Aucune Réunion d'information ni de concertation par rapport avec une commission environnementale n'a été effectuée. Quid de la démocratie locale ?

Jules Waterlot
Conseiller Municipal

BARLA J. Paul



⑧ EVIN Malmaison historique Malmaison avec risque explosion pollution déjà un PIG avec hausse de la valeur des biens immobiliers, risques médicaux (est une période saturnisme ...)

inquiétudes -

- hausse de la circulation & sécurité, pollution, poids lourds, détérioration des chaussées
- emplacement avec vue sur gare d'eau site naturel avec des possibilités de développement d'écotourisme, voir bleue voie verte - Quid de cette possibilité à l'avenir - Qui voudra venir avec la vue sur ce site "entrepôts"
- question sur la faune et la flore qui va disparaître - dont des espèces

protégées.

→ sécurité du site

↳ pollution en cas d'incendie
↳ pollution en cas de débordement
dans le canal.

↳ risques liés aux attentats
sur un site stratégique.

→ création d'emplois & à même compétence,
est-il prévu que les employés qui
vont subir toutes les nuisances, aient-ils
une priorité sur les emplois créés?

→ nuisance sonore avec circulation =
qu'est-il prévu d'efficacité; d'esthétique
qui ne nuit pas "au paysage"?

→ quid de la valeur des biens immobiliers
déjà en baisse avec le PIG.

→ constat infamant sur le projet pas assez connu
Sylvie Juvenaux

Monsieur Adolphi, président de l'Association
PIGE ("Pour l'Intérêt Général de l'Elinois"),
associant au défenseur des locataires et
propriétaires d'Eira-Malmaison a déposé
une note de 2 pages, annexes au
présent registre sous le n°6, le
mardi 21 novembre.

Chopp

Indira Chopp



Association
Pour l'Intérêt Général
évinçois

POUR L'INTERET GENERAL DES EVINOIS

Association de défense des locataires et propriétaires d'EVINMALMAISON

*Noté de 2 pages
Annexé au registre d'enquête
le 21/11/18 sous le n° 6*

EVIN MALMAISON LE 20/11/2018

Enquête publique Projet de construction d'un bâtiment logistique par la Société BAYTREE logistic sur la commune d'Evin-Malmaison.

Le projet porte sur la création d'un bâtiment d'activités logistiques de 72875m² et 4231m² de bureaux et locaux administratifs sur une parcelle de 20.7 hectares dans la friche Renard sur la commune d'EVIN MALMAISON.

L'emprise du projet est située dans la zone Z1 du PIG Metaleurop ainsi que dans la zone N naturelle et sur des espaces boisés classés du PLU,- ce qui entraîne l'interdiction de changer Le mode d'utilisation des sols de ces espaces.

Nous regrettons que la zone objet du projet ne soit pas totalement dépolluée compte tenu des résultats d'analyses effectuées qui révèlent la présence d'impacts concentrés en métaux lourds, pb cd hg as cu mb se zn et sb et aussi la présence d'hydrocarbures et pcb btex et hct : Toluène Xylènes Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène

La solution retenue consistant à laisser ces terres polluées sur place, va à l'encontre de la politique de gestion des risques et des avis du haut conseil de la santé publique qui vise à rechercher les possibilités de suppression des pollutions compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques.

Hors dans ce cas la société BAYTREE est portée par AXA INVESTMENT MANAGER qui gère 65 milliards d'euros d'actifs sous gestion en EUROPE .

Aussi en tout premier lieu les possibilités de suppression des pollutions et de leurs impacts doivent être recherchées, plutôt que d'engager des études pour justifier leur maintien en l'état en s'appuyant sur la qualité déjà très dégradée des milieux, afin de garantir que les impacts provenant des pollutions résiduelles sont maîtrisées et acceptables tant pour la population que pour l'environnement, chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

De nos jours le trafic routier et les systèmes de transport jouent un rôle primordial dans l'activité économique et sont sans cesse en hausse ce qui ne augmente les émissions de gaz à effet de serre dans notre pays, avec 35% du total ce qui placent les transports comme premiers responsables de ces émissions.

L'activité projetée sera une augmentation de 1260 véhicules jour dont 25% de poids lourds soit 315 jour 1100 poids lourds jour sont comptabilisés à ce jour il y aura donc une augmentation de 31% par jour de ces véhicules, ce qui est considérable tant pour le trafic déjà bien important, que pour les nuisances occasionnées, acoustique, poussières envolées, dangerosité de la route

fonction de son état actuel, et franchir le pont accès obligatoire, pour tout véhicule sera encore plus dangereux.

On pouvait croire que le transport fluvial serait pratiqué il n'en est rien.

L'économie prime sur la préservation des espaces naturels, sur la protection de l'environnement surtout quand il s'agit de créations d'emplois pour lesquels nous ne sommes pas contre, mais en échange l'investisseur doit faire en sorte de réaliser des entrepôts respectueux de l'environnement avec par exemple des baux d'occupation verts : récupération d'eau, luminosité naturelle, confort des salariés, isolation thermique, chaudière au bois, panneaux solaires toiture végétale, etc etcil n'en est rien les réponses négatives au dossier en raison des coûts vont à l'encontre de préserver notre commune de son cadre de vie déjà bien impacté par son passé industriel qui a hélas laissé un territoire pollué pour de nombreuses années.

La pollution visuelle de ces entrepôts, générateurs d'une augmentation de 31% de trafic de poids lourds, la forte artificialisation des sols, le fort impact sur l'environnement, nous ne pensons pas que la friche Renard soit l'endroit idéal pour ces activités, sauf si toutes les mesures citées plus haut soient mises à profit, pour le bien de toute la population.

B Adolphi

C

Le 21 novembre 2018 à 17 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, Dideri Chappin déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,
du 22 octobre au 21 novembre 2018,
de 10 heures à 18 heures d'ouverture de
et de 10 heures à 18 heures
la mairie d'Enn-Draalmann

Les observations ont été consignées au registre par 14 personnes
(pages n°s 2 à 15).

En outre, j'ai reçu (14) Quatre lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - ^{note} Lettre en date du de 3 pages de M. DANON pièce n° 3
- 2. - ^{note} Lettre en date du de 2 pages de M. de 2 pages pièce n° 4
- 3. - Lettre en date du de 2 pages de M. de 2 pages pièce n° 5
- 4. - ^{note} Lettre en date du de 2 pages de M. de 2 pages pièce n° 6
- 5. - Lettre en date du de M.
- 6. - de M.

[Signature]

stre
tifs,

nes

stre :

—
—
—
—
—
—
—

~~[The rest of the page is crossed out with a diagonal line.]~~